



**Agence qualité
construction**

Association Loi 1901
d'intérêt général

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

JUILLET 2023

Fondations superficielles en maison individuelle

Une plaquette AQC pour prévenir des désordres coûteux

L'Agence qualité construction (AQC) publie **une nouvelle plaquette *Fondations superficielles en maison individuelle***. Elle identifie les points sensibles des fondations superficielles et rappelle les principes de prévention pour leur conception et mise en œuvre. Les bonnes pratiques pour les sols fins et argileux (phénomène retrait-gonflement des argiles) sont illustrées pour prévenir les risques liés à la sécheresse.

Destinée aux entrepreneurs, artisans, maître d'œuvre, constructeurs de maison individuelles..., cette plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications sur le risque sécheresse qui sensibilisent aux bonnes pratiques à toutes les étapes du projet. Elle est téléchargeable sur le [site Internet](#) de l'AQC.

Des réparations coûteuses

Malgré l'amélioration des techniques de réparation et une baisse apparente du nombre de désordres, les fondations superficielles atteignent la seconde place des ouvrages sinistrés en coût de réparation de l'Observatoire de la Qualité de la Construction de l'AQC pour les maisons individuelles.

L'impact sur les constructions des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses reste donc un enjeu majeur de la filière dans les années à venir.

Au regard de ces enjeux climatiques et assurantiels, la plaquette met en valeur les bonnes pratiques pour éviter ces désordres coûteux à réparer.

Rappel des principes de prévention des différents aléas

Cette plaquette détaille les principes de prévention des fondations superficielles :

- identifier les risques (sismicité, RGA, pente du terrain...) et les obligations réglementaires (loi Elan) ;
- s'entourer de bureaux d'études structures et géotechniques ;
- gérer l'eau dans les sols.

Les principes de prévention pour une maison et ses abords sont illustrés pour prévenir ces risques. Un focus sur le retrait-gonflement des sols fins et argileux établit les points d'attention essentiels pour se prémunir du risque sécheresse.



Le fichier JPEG Haute Définition de la couverture est disponible dans le [kit communication](#).
Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.

Une boîte à outils sur les fondations superficielles

La plaquette s'inscrit dans un ensemble de publications de l'AQC formant une boîte à outils pour faire les bons choix concernant les risques liés au terrain à toutes les étapes de la construction :

- **pour le particulier**, la plaquette [Je prends en compte les risques du terrain](#) ;
- **pour les professionnels** :
 - la plaquette *Fondations superficielles en maison individuelles*,
 - les *Fiches pathologie bâtiment* n° A.01 « [Mouvements de fondations de maisons individuelles – Tassements courants](#) » et n°A.02 « [Mouvements de fondations de maisons individuelles – Mouvements exceptionnels en sols sensibles](#) » ;
- **pour l'opérateur de chantier**, le [MÉMO CHANTIER® Fondations de maisons individuelles](#) ;
- et des [émissions sur la chaîne AQC TV](#).

Les plaquettes sont téléchargeables gratuitement sur le site qualiteconstruction.com, à la rubrique « [Nos Ressources](#) ».



Les fichiers JPEG Haute Définition des couvertures sont disponibles dans le [kit communication](#). Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.

Informations complémentaires, interview... :

Contact Presse AQC :

Frédéric HENRY

Tél. : 01 44 51 03 51 – E-mail : f.henry@qualiteconstruction.com

L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Lieu de travail et d'échanges de 53 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performancielles, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

<https://qualiteconstruction.com>

Les réseaux sociaux de l'AQC :

Facebook : [Agence Qualité Construction](#)

Instagram : [Apprendre par l'image](#)

LinkedIn : [Agence Qualité Construction](#)

Twitter : [@AQC_FR](#)

YouTube : [AQC TV](#)

Nos membres (Juin 2023)

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	
LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES CONSOMMATEURS 	LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT 
LES MAÎTRES D'ŒUVRE 	LES INDUSTRIELS FABRICANTS 
LES SOCIÉTÉS ET MUTUELLES DE L'ASSURANCE 	LES CENTRES TECHNIQUES 
LES ORGANISATIONS D'EXPERTS 	L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE LA CONSTRUCTION 
LES ORGANISMES DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION 	LES MEMBRES ASSOCIÉS 
LES AUTRES ORGANISMES CONCERNÉS PAR LA QUALITÉ 	